

## Conseil municipal du 4 avril 2023

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

### 1 Population et chômage<sup>1</sup>

Nous disposons désormais des données de décembre 2023 de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population : pour la première fois de son histoire Vernier passe le cap de 37'000 personnes, pour une population de 37'076 habitantes et habitants.

Quant au chômage<sup>2</sup>, les chiffres de mars n'étant pas encore disponibles, la Commune comptait 795 chômeur-euse-s à fin février 2023 contre 818 à fin janvier 2023, soit une diminution de 23 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 396 contre 384 à fin janvier 2023, soit une augmentation de 12 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'191 à fin février 2023 contre 1'202 à fin janvier 2023, soit une diminution de 11 personnes.

### 2 Un air de promotions

Le Conseil administratif a été nanti, comme toutes les communes genevoises, d'une résolution de la Société pédagogique genevoise qui, d'une part, souhaite pour ses membres un accès élargi aux bâtiments scolaires et, d'autre part, ne plus épauler leurs élèves à la fin des cours en sortant les bancs des classes.

Le Conseil administratif a pu répondre que Vernier garantissait depuis longtemps un large accès aux salles de cours, le dispositif étant régi par une charte à laquelle adhère chaque enseignant exerçant dans l'un des établissements scolaires de la Commune.

Pour ce qui est de l'évacuation des bancs en fin d'année, ce courrier a permis de constater que les pratiques différaient selon les établissements. Des instructions ont été données afin d'avoir une pratique uniforme qui libère les enseignants et surtout les élèves de cette tâche.

### 3 Dissolution de l'association VSR - Vernier sur Rock

Hier soir s'est tenue l'Assemblée générale de VSR, avec comme point à son ordre du jour la détermination de l'avenir de l'association. À l'issue de cette assemblée, l'association a été dissoute.

Après 40 ans d'activité et dans un climat, on peut l'imaginer, très chargé émotionnellement, cette décision difficile à prendre met un terme à une importante institution de la culture genevoise et verniolane, un festival qui a fortement marqué les esprits, et qui, pour de nombreuses générations, a été source de découvertes, de rencontres, de belles histoires.

Cette dissolution s'est pourtant imposée à l'association et à ses partenaires comme un acte nécessaire et responsable. L'organisation d'un festival de musique, ambitieux tant sur le fond que sur la forme, fait dans la conjoncture actuelle l'objet d'énormes risques et de contraintes. Y faire face, en tant que bénévoles, avec les moyens d'une petite structure, c'est porter une charge très lourde. Après avoir énormément donné, l'équipe aux commandes du comité ressent aujourd'hui le besoin de clore un cycle, de souffler, pour passer à autre chose, et passer le relais.

L'association VSR est restée fidèle à son « esprit » depuis sa fondation : utiliser le médium de la culture, de la musique, comme vecteur de lien social, comme vecteur d'intégration, construire un événement attractif, mais à échelle humaine, le construire avec les partenaires, avec la jeunesse à laquelle elle se dédie.

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

<sup>2</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

La Ville de Vernier, en partenariat avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, s'est engagée devant l'assemblée à continuer de défendre ces missions, ces valeurs, et à trouver les moyens de donner une continuité aux activités qui en ont émergé.

Au nom du Conseil administratif, je profite de cette communication pour remercier le comité sortant de l'association, ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices, pour leur précieux engagement sur l'ensemble de leurs années d'activité.

#### 4 Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV)

Le Conseil de Fondation ayant connu des départs de membres, le Conseil administratif a désigné trois nouvelles personnes : Me Claire BOLSTERLI, avocate, MM. Thierry BRÜTSCH et Philippe RAMSEIER, architectes.

L'apport de ces nouvelles ressources permettra au Conseil FMCV de faire face aux importants travaux qu'elle devra mener, notamment dans l'entretien et la rénovation de son parc pour répondre aux nouvelles exigences en matière énergétique.

Le Conseil administratif remercie vivement ces nouveaux membres de leur disponibilité et d'avoir accepté de mettre leurs compétences au service de la Fondation.

#### 5 Taxe professionnelle communale (TPC)

La presse en a fait largement écho : la commission fiscale du Grand Conseil a approuvé un contre-projet à l'IN 183, porté par l'ACG, qui prévoit la fin de la TPC. Le dispositif prévoit la création d'un pot commun, à répartir entre les communes, alimenté par une augmentation des centimes additionnelles sur le bénéfice des entreprises. Le système est prévu de manière dynamique et doit garantir aux communes de retrouver le montant des quelque CHF 200 mios qui est venu alimenter leurs comptes en moyenne ces dernières années. Il appartiendra au Grand Conseil nouvellement élu de finaliser cet accord.

Voici, Madame la Présidente, qui permet une transition sur le dernier point de ces communications. Permettez-moi de féliciter les membres de ce Conseil élus ou réélus au Grand Conseil. Nous espérons que cette représentation renforcée pourra ponctuellement apporter à notre Commune des soutiens dont elle a bien besoin.

J'en ai terminé avec ces communications, non sans vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes pascals.